



## 1946 - Le règlement de la murahana dans les questions relevant du savoir religieux.

---

### question

Certains étudiants qui révisent des questions relevant du savoir religieux se mettent d'accord pour que celui qui donne une fausse réponse dans une question achète un livre pour celui qui trouve la bonne réponse... Est-ce que c'est licite ?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

C'est une compétition, et Cheikh al-islam pense qu'il n'y a aucun mal à compétir en matière religieuse. Il a justifié son avis en expliquant que le djihad se fait soit par le savoir, soit par les armes. Il s'est aussi appuyé à ce qui a été rapporté d'après Abou Bakr (P.A.a), à la suite de la révélation des propos du Très Haut : 'Alif, Lâm, Mîm. Les Romains ont été vaincus, dans le pays voisin, et après leur défaite ils seront les vainqueurs, dans quelques années. (Coran, 30 : 1). Les Persans avaient vaincu les Byzantins et ceux-ci étaient chrétiens et ceux-là mages et dépourvus de livre (révélé). A ce propos le Très Haut dit : **et ce jour- là les Croyants se réjouiront** (Coran 30 : 2) car les croyants aimaient voir les chrétiens vaincre les Persans parce que les premiers possédaient un livre (révélé) et étaient de ce fait plus proches de l'Islam. Les Qurayche, eux, aimaient voir les Persans triompher sur les Byzantins et ils dirent : « Il n'est pas possible que les Byzantins prennent le dessus sur les Persans car ces derniers sont plus forts et ne croient pas au Coran... Abou Bakr accepta devant eux de mettre en gage un certain nombre de chameaux pour sept ans. Mais les sept années s'écoulèrent et rien ne se passa (de ce qui était prévu. Abou Bakr alla alors voir le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui ) et celui-ci lui dit : **Prolonge le délai et augmente l'objet de gage** (cité par Ibn Djarir dans son Tafsir, 10/165-166 n° 27876. En effet, le terme bid'a désigne un chiffre allant de 3 à 9. C'est pourquoi le Prophète (bénédiction et



salut soient sur lui ) suggéra l'augmentation du délai et de l'objet du gage. C'est ce qu'Abou Bakr fit et les deux années ne s'écoulèrent avant que les voyageurs ne vinssent apporter la nouvelle de la victoire des Byzantins contre les Persans. C'est de cette question que Cheikh al-islam a déduit la légalité du recours au rihan dans les questions relevant du savoir religieux.